

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

8.2.1

SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35
 En exercice : 35
 Présents : 25
 Représentés : 8
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville et l'association d'insertion Active-Faraide

L'An deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le onze juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

C. BIGRET	à	R. LHOSTE
JP. AUBRUN	à	AM. MERCADIER
JL. DELERIN	à	E. CHAMBON
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLET
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
G. MERGY	à	A. SOMMIER
C. ALVARO	à	M. FAYE

Absente : D. BEKIARI, P. BUCHET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Faraide approuvée en Conseil Municipal en date du 22 juin 2015,

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser l'insertion des Fontenaisiens à travers l'accès à l'emploi,

Considérant que le partenariat avec l'association Active-Faraide vise à mettre en œuvre une action durable en faveur de l'insertion des Fontenaisiens à travers l'accès à l'emploi,

Vu le projet de convention d'objectifs et de partenariat entre la Commune et l'association Active-Faraide,

Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs et de partenariat entre la Commune et l'association Active-Faraide,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,

Article 3 : ampliation de la délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- L'association Active-Faraide

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental


Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 27/06/19
Publication/Affichage du 27/06/19 au 27/08/19

Pour le Maire par délégation
P/Le Directeur Général des Services
L'agent autorisé



Convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville et l'association d'insertion Active-Faraide

Entre :

La Commune de Fontenay-aux-Roses, sise 75 rue Boucicaut 92260 Fontenay-aux-Roses, représentée par son Maire, Monsieur Laurent Vastel, dument autorisé par délibération du 17 juin 2019,

Ci après désigné « la Commune » d'une part,

L'association Active-Faraide, représentée par son Président, Michel ESCOFFIER, dument autorisé

Ci-après désigné « Active-Faraide » d'autre part,

Préambule :

La Ville de Fontenay-aux-Roses et l'Association Active-Faraide souhaitent établir une relation partenariale visant à favoriser l'insertion des Fontenaisiens à travers l'emploi.

Active-Faraide est une Association Intermédiaire à but non lucratif, dont l'objet social est d'accueillir des personnes éloignées de l'emploi et en difficulté sociale et/ou professionnelle, de les aider à lever les freins qui les tiennent à distance de l'emploi puis les mettre à disposition à titre onéreux auprès de particuliers ou au sein d'une entreprise, d'une collectivité, d'une association ou d'un bailleur social.

La Ville de Fontenay-aux-Roses souhaite apporter une aide aux Fontenaisiens en difficulté sociale en recherche d'emploi à travers leur accès à un emploi durable.

- **Existence d'un marché de mise à disposition de publics en insertion sociale et/ou professionnelle afin de répondre à des besoins en termes de ressources humaines de la Mairie.**

En 2015, la Ville a signé une convention d'objectifs et de moyens avec Faraide en 2015 (approuvé en Conseil Municipal en date du 22 juin 2015, valable jusqu'au 31 décembre 2017) visant à mettre en œuvre des actions permettant un suivi personnalisé et d'augmenter l'employabilité des personnes à faible niveau de qualification à travers une expérience professionnelle et de la formation. Dans cette convention la commune s'engageait à solliciter l'Association pour pourvoir des besoins occasionnels ou pérennes sur des fonctions d'agent d'entretien, d'agent polyvalent de restauration ou de cantonnier via le marché de mise à disposition de public en insertion notifié le 06 mai 2015, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Au 1^{er} janvier 2018, Faraide a fusionné avec l'association Active Présence (la plus importante association d'insertion du département) devenant Active-Faraide.

En 2018, la ville a lancé un appel d'offre concernant la « Mise à disposition de publics en insertion sociale et/ou professionnelle » afin de répondre à certains besoins en termes de ressources humaines de la Mairie. Le marché a été attribué à l'association Active-Faraide pour une durée de 1 an non renouvelable et lui a été notifié le 04 juillet 2018. Une liste de postes est proposée dans le marché et une clause permet d'introduire des postes spécifiques afin de répondre aux besoins de la Ville.

Dans le cadre de ce marché : plus de 3700 heures ont été réalisées entre juillet 2018 et mai 2019. Les employés Active-Faraide ont été mis à disposition des Services des Sports, des Services Techniques, de la Police Municipale, et du service scolaire essentiellement sur des postes de gardiens ou d'agents d'entretiens.

2 personnes ont été embauchées par la Ville en 2018.

Le marché arrivant à échéance en date du 03 juillet 2019, une nouvelle mise en concurrence va être lancée dans les semaines à venir.

- **Mise à disposition de locaux par la Ville auprès de l'association**

L'ancrage territorial de l'association facilite l'accueil et l'intégration du public Fontenaisien.

Aussi la Ville met à disposition de l'association un pavillon, sis 3 rue de l'Avenir, depuis 2008.

Entre 2008 et 2015, cette mise à disposition était réalisée à titre gratuit en contrepartie de la réalisation de travaux à la charge de l'association. Depuis le 1^{er} septembre 2015 l'association loue à la Ville le pavillon (pour un loyer de 1000 euros hors charges avec application d'une minoration sur la période 2015-2018 au prorata de l'amortissement des travaux de réfection réalisés sur la période antérieure calculée sur la base de la situation au 30 septembre 2014).

Article 1- Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties en vue de favoriser les conditions de l'insertion des Fontenaisiens à travers l'accès à l'emploi.

Il dépasse le cadre de la mise à disposition de personnel afin de répondre aux besoins des services municipaux qui fait l'objet d'un marché séparé.

Article 2- Durée de la Convention

Cette convention est valable pour une durée de trois ans renouvelables de manière tacite.

Article 3- Engagements de la Ville

La Ville s'engage à :

- Afficher une démarche volontaire d'aide aux habitants de la commune en situation d'emploi
- Aider à l'orientation des demandeurs d'emploi vers l'association, notamment en facilitant le partenariat avec le tissu associatif local (JDLC, ...) mais aussi les services de la Ville (CCAS, Maison de Quartier, service jeunesse...),
- Faire connaître l'association et ses services aux prestataires et fournisseurs de la ville,
- Et de manière générale, favoriser la mise en relation entre Active Faraide et le tissu économique local,
- Encourager le développement de clauses d'insertion dans les marchés publics portés par la Ville ou le Territoire.

Article 4- Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- Accueillir et faciliter l'insertion des Fontenaisiens à travers leur mise à disposition à titre onéreux auprès de particuliers ou au sein d'une entreprise, d'une collectivité, d'une association ou d'un bailleur social,
- Travailler en lien avec le CCAS de la Ville autour des situations des Fontenaisiens éloignés de l'emploi et en difficulté sociale et/ou professionnelle
- Développer des partenariats avec le tissu économique local
- Répondre dans la mesure du possible aux clauses d'insertion intégrées dans les marchés publics développés à Fontenay-aux-Roses
- Assurer le suivi, l'accompagnement professionnel des Fontenaisiens dans le cadre de parcours d'insertion en lien avec les partenaires sociaux du territoire.
- Participer à toute action visant à l'inclusion socio professionnelle des Fontenaisiens dans le cadre de sa démarche d'insertion par l'activité économique

Article 5- Evaluation

Une évaluation partagée des engagements des parties inscrits dans la Convention sera réalisée deux fois par an.

L'association présentera un bilan des missions réalisées par des Fontenaisiens et du suivi de ces derniers. La Ville précisera l'ensemble des démarches initiées afin de remplir ses engagements.

Article 6- Modification de la Convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé conjointement par la Commune et l'Association.

Article 7- Règlement des différends

Tout différend qui ne saurait être réglé de manière amiable entre les parties relèvera du ressort du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Fait en deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties signataires

Le _____ à Fontenay-aux-Roses

Le Président de l'association Active-Faraide

Michel ESCOFFIER

Le Maire,

Laurent VASTEL